

N° 64/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 DECEMBRE 2024

OBJET : Attribution d'un don à Mayotte suite au cyclone Chido

Le vingt-sept décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 18 décembre 2024

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain.

EXCUSÉS : HELSEN Véronique (procuration à GIRAUD Sylvie)

ABSENT : AUBERT Sylvain

M. le maire présente les courriers de la Préfecture et de l'AMF, pour le soutien aux actions d'urgence et de reconstruction à Mayotte suite au passage du cyclone Chido le 14 décembre 2024, qui appellent à la solidarité nationale.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à effectuer un don de 500€ et à procéder à un versement sur un fonds de concours spécifique géré par le comptable public.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

